

DEMANDE DE DÉMOLITION

AVIS est, par les présentes, donné que le comité d'études des demandes de démolition de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension statuera sur une demande d'autorisation de démolition pour le bâtiment portant le numéro civique :

7552, avenue Henri-Julien

et ce, le **mercredi 8 décembre 2021, à 18 h**, par vidéoconférence.

Conformément à l'arrêté ministériel du 16 juillet 2021 portant le numéro 2021-054 du ministère de la Santé et des Services sociaux, pris en vertu de la Loi sur la santé publique (RLRQ, c. S-2.2), cette demande fera l'objet d'une consultation écrite d'une durée de 15 jours **du 16 novembre 2021 à 16 h au 1^{er} décembre 2021 à 16 h**.

Au cours de cette consultation écrite, toute personne peut soumettre par écrit ses commentaires ou questions :

- via le formulaire disponible sur le site Internet de l'arrondissement : <https://montreal.ca/vsp> à la rubrique « Connaître les consultations en cours ». en incluant obligatoirement les informations suivantes :
 - Nom et prénom
 - Adresse résidentielle
 - Numéro de téléphone et/ou adresse courriel

Toute personne peut faire connaître son opposition motivée au projet de démolition à la secrétaire d'arrondissement :

- par courriel à l'adresse suivante : lyne.deslauriers@montreal.ca
- ou par la poste à l'adresse suivante :
Service du greffe
Arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension
405, avenue Ogilvy, bureau 200
Montréal (Québec) H3N 1M3

Si la demande est transmise par courrier, elle doit être obligatoirement reçue à l'adresse mentionnée au plus tard le 1^{er} décembre 2021 à 16 h pour être considérée, et ce, indépendamment des délais postaux.

Au début de la consultation écrite, la documentation relative à la demande sera disponible en ligne à l'adresse Internet suivante : <https://montreal.ca/vsp> à la rubrique « Connaître les consultations en cours ».

Les commentaires et questions reçus seront compilés à l'intérieur d'un rapport de la consultation écrite qui sera rendu public sur le site Internet de l'arrondissement. Après la séance du comité de démolition, son enregistrement sera déposé sur le site Internet.

En tout temps, il est possible de rejoindre la personne responsable du dossier à la Direction du développement du territoire de l'arrondissement au **514-868-8716**.

Fait à Montréal, le 16 novembre 2021

La secrétaire d'arrondissement,
Lyne Deslauriers